



MUNICIPALITÉ DES CANTONS UNIS DE  
STONEHAM-ET-TEWKESBURY

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

## AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, QUE :

Le conseil de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a adopté, le 8 avril 2019, le règlement suivant :

- Numéro 19-849 : « Pourvoyant à l'établissement et au maintien d'un régime complémentaire de retraite au bénéfice des employés de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury et remplaçant le règlement numéro 226 »

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement, au bureau de la Municipalité au 325, chemin du Hibou, Stoneham-et-Tewkesbury, aux heures normales de bureau.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À STONEHAM-ET-TEWKESBURY, CE 11<sup>e</sup> JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE DIX-NEUF.

Le directeur général  
et secrétaire-trésorier par intérim,

Louis Desrosiers